

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 février 2019

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 32

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Madame COTÉ-MILLARD.

Date de la convocation :
12 Février 2019

Date de l'affichage :
12 Février 2019

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Philippe HURE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Denis GROJEAN, Monsieur Nicolas HUE,
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Geneviève BOUSSINET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LE COQ,
Monsieur Alain LAVABRE, a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT,
Monsieur Paul BOURNONVILLE a donné pouvoir à Madame Anne DALAIS,
Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD,
Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI,
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pour à Madame Françoise BEAULIEU,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS,
Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame, Véronique COTE-MILLARD,
Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE,
Madame Marie-Hélène RODRIGUES a donné pouvoir à Monsieur Denis GROJEAN,

Absents : Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Antoine AKKAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric PELLERIN.

====*==*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2019-017 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 - VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Prend acte du rapport d'orientations budgétaires ville pour l'exercice 2019.

2019-018 : CESSIION DU BUS DE MARQUE IVECO D'UNE CAPACITE DE 28 PLACES IMMATRICULE 443 CSA 78

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer le certificat de cession pour vente du véhicule immatriculé 443 CSA 78 au profit de la société KFZ HANDEL OLEG WAGNER, pour un montant de 8 266 € TTC.

ARTICLE 2 : la recette sera imputée au budget de la Ville.

2019-019 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE COLAS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE DE NOEL 2018»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2019-020 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ESSI DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE DE NOEL 2018»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2019-021 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE OUEST ELECTRICITE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE DE NOEL 2018»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2019-022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Administrative			
Rédacteur principal 1ère classe	4	1	5
Filière Technique			
Technicien principal 2ème classe	2	1	3

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 20 Février 2019

Le Maire,

Conseillère Régionale,



Véronique COTÉ-MILLARD